



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 26 novembre 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2025

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

ARRÊTÉ N° DRAAF/2025/192 relatif à la composition du Conseil Régional des Délégués des Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public



**ARRÊTÉ N° DRAAF/2025/192 relatif à la composition du
Conseil Régional des Délégués des Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

- VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles D814-44 à 47 ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2012 relatif aux modalités d'organisation des élections des représentants des élèves et étudiants des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles dans les instances consultatives de l'enseignement agricole ;
- VU les procès-verbaux des votes portant désignation des délégués représentant les élèves et étudiants des établissements publics au Conseil Régional des Délégués des Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public par les collèges électoraux des établissements publics locaux d'enseignement agricole et de formation professionnelle agricoles de la région Grand Est pour l'année scolaire 2025/2026 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Les membres du Conseil Régional des Délégués des Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public sont :

Etablissement	Titulaires	Suppléants
LEGTPA Rethel	JAMES Théo	PARANT Léa
	LECLER Simon	JOLY Dorian
LEGTPA Charleville-Mézières	LONGHINI Benjamin	DUFRAINE Clément
	LECOQ Léna	ANTOINE Mathéo
LEGTPA Troyes Saint-Pouange	LOPPIN Charly-Louis	DRIAT Thomas
	LUGAN Chloé	CONSIGNY Nohann
LEGTA Croigny	HERRARD--AUGER Hermine	
	ORY Liam	DOSNE Joshua

LEGTPA Châlons-en-Champagne	BERTOLI Chléa	GAUGE Bertille
	LEROUX Arthur	OBELIANNE Annellyne
LEGTPA Avize	MAREST Arthur	LECLERT Marie
	CAVEL Zoé	MAILLARD ZURETTI Léo
LEGTA Chaumont	MAIRE Jules	MORANT Inès
	BAILLY Cathy	LANCLUME Juliette
LPA Fayl-Billot	MOURRE Lilie	ROUSSEL Raphaël
	MOUGON Maxime	VIGOUREUX Even
LEGTPA de Meurthe-et-Moselle	RENAUD Jules	BERNARD Luna
	ROBERT Léna	
LEGTPA de la Meuse	MICHELOT Nathan	ROYER-TRESSON Shawn
	DARDARE Clémence	DELANOY Camille
LEGTA Metz Courcelles-Chaussy	BRAUER Justin	GUZIK Alexis
	GAILLOT Clément	RICHARD Nicolas
LEGTA Château-Salins	ALBERT Gauderice	METTAVANT Timothé
	PETIT Manon	DRATSCHMIDT Mina
LEGTA Obernai	BAUER Anna	HERVIEUX-WITTER Inès
	LORIS-LEBRETON Maelwenn	STUTZMANN Clément
LPA Erstein	NOLETTA Hugo	BURTSCHY Lucas
	PESTANA Léa	HAAS Kenza
LEGTPA de Rouffach	LEBARON Hugo	
	VILLANUEVA Alejandra	SEBILLEAU Loïcia
LEGTPA de Colmar-Wintzenheim	RETHABER Elina	SCHWEIN Gabin
	ANCELOT Elodie	
LEGTPA des Vosges	NAZIMEK Elsa	CONTOIS Léo
	BOURY Jules	BOLMONT Sacha

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Metz, le 26 novembre 2025

Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

La directrice régionale adjointe,

Loïse DE VALICOURT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.